

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE JEUDI

**ABONNEMENTS :**

MONACO - FRANCE - ALGERIE - TUNISIE  
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.  
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.

Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois.

**DIRECTION et REDACTION :**  
au Ministère d'Etat**ADMINISTRATION :**

à l'Imprimerie de Monaco, Place de la Visitation.

**INSERTIONS :**

Annonces : 3 francs la ligne.

Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

**SOMMAIRE.****PARTIE OFFICIELLE :**

Ordonnance Souveraine annulant un arrêt de la Cour d'Appel.

Ordonnance Souveraine annulant un arrêt de la Cour d'Appel.

Ordonnance Souveraine accordant des Dispenses pour l'adoption d'un enfant.

Arrêté ministériel portant nomination des Juges assesseurs à la Commission arbitrale des loyers commerciaux et industriels.

Arrêté ministériel concernant le pourcentage des blés français.

**MINISTÈRE D'ÉTAT :**

Réceptions et visites officielles de S. Exc. le Ministre d'Etat.

**AVIS ET COMMUNIQUÉS :**

Lycée de Garçons et Etablissement Secondaire de Jeunes Filles.

Ecoles Primaires.

**ECHOS ET NOUVELLES :**

Soirée de clôture de la Braderie et du Festin Monégasque.

Obsèques.

**VARIÉTÉS :**

La Reine des Fleurs, par Marcel France.

**PARTIE OFFICIELLE****ORDONNANCES SOUVERAINES**

N° 1364.

Ordonnance Souveraine, en date du 12 juin 1932, annulant l'arrêt de la Cour d'Appel du 18 avril 1932.

N° 1365.

Ordonnance Souveraine, en date du 12 juin 1932, annulant l'arrêt de la Cour d'Appel du 18 avril 1932.

N° 1367.

Ordonnance Souveraine, en date du 15 juin 1932, accordant des Dispenses Souveraines pour l'adoption d'un enfant.

**ARRÊTÉS MINISTÉRIELS**

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,  
Vu l'Ordonnance Souveraine du 23 mai 1932 sur les loyers commerciaux et industriels ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement du 20 juin 1932 ;

**Arrêtons :**

Sont nommés Juges assesseurs à la Commission arbitrale prévue par l'article 3 de l'Ordonnance susvisée :

MM. Bizouard, Blanc, Bus, Chiappori, Clément, Crovetto, Estellon, Florio, Garosció, Gaštaud, God-

frey, Malafosse, Marchetti, Picco, Velay, propriétaires dans la Principauté.

MM. Brémond, Brida, Brisset, Burdot, Droguet, Japavaire, Lambinon, Pendillon, Quinto, Rey, Robini, Saissi, Schmitt, Soriano, Vaillant, exerçant leur négoce dans des locaux pris à bail.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt juin mil neuf cent trente-deux.

Le Ministre d'Etat,  
M. BOUILLOUX-LAFONT.

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu l'Ordonnance du 21 août 1931 fixant les règles du pourcentage des blés français obligatoirement mis en œuvre pour la fabrication des farines panifiables ;

Vu Notre Arrêté du 27 août 1931 ;

Vu Notre Arrêté du 1<sup>er</sup> juin 1932 ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement du 20 juin 1932 ;

**Arrêtons :****ARTICLE PREMIER.**

Le pourcentage minimum des blés français que les meuniers devront, sous réserve des dispositions du § 2 de l'article 1<sup>er</sup> de l'Arrêté du 27 août 1931, obligatoirement mettre en œuvre pour la fabrication des farines destinées à la panification et autres usages alimentaires, est fixé à 55 %.

**ART. 2.**

L'Arrêté du 1<sup>er</sup> juin 1932 est abrogé.

**ART. 3.**

M. le Conseiller de Gouvernement pour les Finances est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt et un juin mil neuf cent trente-deux.

Le Ministre d'Etat,  
M. BOUILLOUX-LAFONT.

**MINISTÈRE D'ÉTAT**

Dans la matinée de mercredi de la semaine passée S. Exc. le Ministre d'Etat s'est rendu à l'Hôpital. Les honneurs de la réception lui ont été faits par le Conseiller Privé et d'Etat Charles Bellando de Castro, Président de la Délégation Spéciale Communale et Président de la Commission Administrative, entouré des Membres de la Commission ; de M. Charles Palmaro, Administrateur ; des Médecins, Chirurgiens, Chefs de Service, du Personnel Médical, de la Supérieure et de l'Administration de l'Hôpital.

Le Ministre d'Etat a visité tous les Services et les Pavillons et, en se retirant, il a non seulement témoigné sa satisfaction, mais il s'est déclaré enchanté de la tenue de notre établissement hospitalier.

Le même jour, M. Spitalier, Consul de France, chargé de la Chancellerie au Consulat Général, est venu, en l'absence du Baron Pieyre, Ministre Plénipotentiaire, saluer le nouveau Ministre d'Etat, S. Exc. M. Bouilloux-Lafont, à l'Hôtel du Gouvernement.

Dans l'après-midi, M. Bouilloux-Lafont a rendu à S. Exc. Mgr Clément, Evêque de Monaco, et à M. Spitalier, Consul de France, la visite qu'ils lui avaient faite.

S. Exc. le Ministre d'Etat a également fait visite à M. Rey de Villarey, Consul d'Italie.

Dans la matinée de jeudi, S. Exc. M. Bouilloux-Lafont, accompagné de M. Prostat, Commissaire de Police, chargé du Service de la Répression des Fraudes, a visité les Halles et Marchés de la Condamine et de Monte-Carlo, les Contrôles de viandes de Monte-Carlo, le parc de Monaco et les Abattoirs, et a donné un coup d'œil chez les principaux commerçants. Il a paru satisfait de sa visite.

Jeudi dans l'après-midi, M. Bouilloux-Lafont, entouré des Conseillers de Gouvernement et du Secrétaire en Chef du Ministère d'Etat, a successivement reçu les Chefs de Service dépendant de son autorité.

Quelques instants auparavant, le Ministre avait reçu le Consul Général, Adjoint au Directeur des Relations Extérieures.

S. Exc. M. Bouilloux-Lafont, en compagnie de M. Bernard Gallèpe, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur, s'est rendu, vendredi matin, à 10 heures et demie, au Lycée et à l'Etablissement Secondaire de Jeunes Filles. Il a été reçu par M. Barraud, Directeur, entouré des Membres du Corps Enseignant. M. Barraud, dans une courte allocution, a remercié le Ministre d'Etat d'avoir réservé une de ses premières visites aux deux Etablissements d'Enseignement Secondaire. S. Exc. le Ministre, accompagné de M. le Conseiller Gallèpe et de M. le Directeur du Lycée, a visité les classes. Sa visite dont il s'est montré très satisfait a duré une heure environ.

Dans l'après-midi du même jour, le Ministre d'Etat a reçu, à l'Hôtel du Gouvernement, les Membres de l'Assemblée Monégasque, ayant à leur tête M. Eymon, Président.

Aussitôt après, M. le Conseiller Privé et d'Etat Charles Bellando de Castro, Président de la Délégation Spéciale Communale, et les Membres de la Délégation ont été introduits.

Vers 16 heures 30, S. Exc. M. Bouilloux-Lafont, accompagné de M. Hanne, Secrétaire en Chef du Ministère d'Etat, s'est rendu au Musée Océanographique où il a été reçu par M. le Docteur Richard, Directeur, entouré de MM. Oxner et Sirvent, Sous-Directeurs, qui l'ont guidé dans sa visite des différentes salles et de l'Aquarium, lui donnant des explications auxquelles Son Excellence a paru prendre le plus vif intérêt.

## AVIS & COMMUNIQUÉS

LYCÉE DE GARÇONS  
ET COURS SECONDAIRE DE JEUNES FILLES

Distribution des prix : le samedi matin, 2 juillet, à 8 heures 30.

Ouverture des grandes vacances : le 3 juillet.

Rentrée des classes : le lundi 3 octobre, à 8 heures du matin pour le Lycée de Garçons et à 9 heures 45 pour le Cours Secondaire de Jeunes Filles.

### ÉCOLES PRIMAIRES

La date des examens est fixée comme suit :

1<sup>o</sup> Certificat d'Études Primaires Supérieures :

23 et 24 juin : Compositions écrites ;

25 juin : Examen oral.

2<sup>o</sup> Certificat d'Études Primaires :

A. Ecoles de Garçons :

27 et 28 juin : Compositions écrites ;

29 juin : Examen oral.

B. Ecoles de Filles :

30 juin et 1<sup>er</sup> juillet : Compositions écrites ;

2 juillet : Examen oral.

Les distributions des prix auront lieu dans la cour de l'École de Garçons de Monaco-Ville, le 11 juillet, à 16 heures 30, pour les Garçons, le 12 juillet, à la même heure, pour les Filles.

La rentrée des classes est fixée au samedi 1<sup>er</sup> octobre, à 8 heures du matin.

## ÉCHOS & NOUVELLES

S. Exc. M. Bouilloux-Lafont a honoré de sa présence la soirée de clôture de la Braderie et du Festin Monégasque.

Le Ministre d'Etat est arrivé en compagnie de M. Charles Bellando de Castro, Président de la Délégation Spéciale Communale. Il a été reçu par M. Louis Notari et M. Lucien Bellando de Castro, Vice-Présidents du Comité des Traditions Locales.

Le Ministre a assisté à la deuxième représentation de l'opérette de M. Louis Notari « A Scarpetta de Margaritun », et au concert donné par le Groupe Mentonnais.

Au champagne qui a été offert après la représentation, M. Notari a remercié S. Exc. M. Bouilloux-Lafont en termes excellents, rappelant les vieilles coutumes du Rocher ancestral et particulièrement celles de l'honnêteté, de la droiture et de la fidélité aux Souverains.

M. le Ministre d'Etat a répondu par une éloquente improvisation. Il s'est réjoui de constater dans les deux belles fêtes de la journée, la Braderie et le Festin Monégasque, une manifestation de la concorde et de l'union des cœurs. Il a félicité M. Notari de s'appliquer à sauvegarder les traditions « qui, comme les vieilles chansons, bercent la vie humaine » et a adressé ses compliments à tous les organisateurs de ces réjouissances qui lui ont procuré la joie du premier contact avec la population monégasque.

Le Ministre s'est ensuite rendu au stand de tir où il a été salué par M. Imbert, Président de la Société « La Carabine ».

Avant de se retirer, Son Excellence a adressé de cordiales félicitations au Groupe Mentonnais.

Lundi matin, à 10 heures, ont eu lieu les obsèques de M. Charles Godeck, chargé de mission auprès de S. A. S. le Prince Souverain.

S. A. S. le Prince S'était fait représenter par le Chef d'Escadron Bernard, Commandant du Palais.

Son Altesse Sérénissime et S. A. S. la Princesse Héritière avaient, en outre, fait déposer sur le cercueil de magnifiques gerbes de fleurs.

La levée du corps a été faite au domicile mortuaire par M. le Pasteur Blanquis.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Louis Natta, Consul de Monaco à Vintimille ; Théodore Florent, Receveur des Postes à Monte-Carlo ; Edmond Garrus, Inspecteur Spécial de l'Enregistrement ; Charles Aureglia, Contrôleur de l'Emploi des Fonds ; Vannereau et Yrouet.

Le corbillard disparaissait sous les fleurs.

Le deuil était conduit par M<sup>me</sup> Charles Godeck et par M<sup>lles</sup> Godeck, sœurs du défunt.

Dans le long cortège on remarquait S. Exc. Henry Mauran, Ministre Plénipotentiaire, Directeur du Cabinet du Prince ; M. Alexandre Eymis, Président de l'Assemblée Monégasque ; M. le Conseiller Privé et d'Etat Charles de Castro, Président de la Délégation Spéciale Communale.

La dislocation s'est faite place du Canton.

## VARIÉTÉS

### LA REINE DES FLEURS

D'où vient la rose ? On ne sait pas au juste. Elle fleurit en tous pays. On en trouve depuis le Groënland jusqu'à l'Equateur. Cette reine des fleurs — la « fleur plus que nule austre belé », ainsi que la désignaient déjà les troubadours en leur poétique « languaige » — est partout, dans toutes les contrées du globe, toujours variée de forme, de coloris, de parfum, toujours parée de grâces nouvelles. Elle est universelle en son genre et particulière en ses espèces. Telle rose étend l'aire de son pays natal à un continent tout entier ou se confine en une parcelle de celui-ci, ou encore dans les montagnes où elle est née, comme en Suisse et dans toute la chaîne des Alpes. La rose des champs se rencontre dans toute l'Europe et la rose des haies non seulement en Europe, mais en Asie et dans une partie de l'Amérique. L'Afrique a, pour sa part, cinq à six espèces de roses et combien y en a-t-il encore à connaître dans l'inconnu du mystérieux continent !

On a tendance assez naturelle à chercher en Orient, berceau de l'Humanité, le pays d'origine de la rose, et il est vrai que l'Asie possède à elle seule autant d'espèces de roses que toutes les autres parties du monde réunies, depuis les roses du Bengale jusqu'à la rose du Kamtschaka qui croît aux confins des terres habitées. L'Europe est ensuite la plus favorisée, c'est le pays par excellence, en France, en Angleterre, en Allemagne, en Belgique, dans le Grand-Duché de Luxembourg, de la culture perfectionnée de la rose, et on n'y compte pas moins aujourd'hui de douze mille variétés qu'on a bien de la peine à répartir en divers groupes pour rendre leur classement plus facile dans les collections.

Quoi qu'il en soit de cette diffusion dans la variété cultivée, dix-neuf espèces de rosiers bien caractérisées seraient indigènes en France où il n'est pas un bois, pas une haie, pas un buisson qui n'aient des roses à l'état plus ou moins sauvage.

De tous temps, en a aimé la rose au pays de France, tous nos poètes l'ont chantée dans toutes ses phases de floraison, lui comparant la femme en tous ses états de beauté, et il est d'Agrippa

d'Aubigné ce vers charmant sur la rose et la femme au déclin :

Une rose d'automne est plus qu'une autre exquise.

Si la reine des fleurs eut en France son roman, le *Roman de la Rose* commencé par Guillaume de Lorris en 1260 et terminé quarante ans plus tard par Jehan de Meung, ce roman que tant de belles châtelaines parcouraient distraitemment pendant que leurs seigneurs et maîtres chevauchaient, elle eut aussi sa guerre : *La Guerre des Deux Roses* « dont le peuple anglais, a dit Voltaire, ressentit vivement les épines ». Les Lancastre, arborant la rose rouge, luttèrent furieusement contre les York, portant la rose blanche, pour se disputer le trône d'Angleterre... Mais la fleur ne devait pas rester à jamais ensanglantée ; ayant été emblème de discorde, elle devint le symbole de réconciliation : Henri Tudor, un Lancastre, épousa Elisabeth d'York et, depuis, les deux roses sont un attribut des armes d'Angleterre.

Un des plus gracieux hommages rendus à la rose lui vint de Saint Médard, instituant à Salency le premier couronnement d'une *rosière*, jolie coutume qui s'est propagée et religieusement conservée chez nous, particulièrement dans l'Île-de-France.

Une fête fleurie et parfumée de roses avait lieu dans le Vieux Paris : la *Bataille des Roses*. Au mois de mai, la Cour se rendait en grande pompe au Parlement. Princes du sang, ducs et pairs, cardinaux et grands dignitaires de l'Église, tous portant bouquets et corbeilles de roses, s'en venaient solennellement joncher d'odorantes corolles toutes les chambres du Parlement. Plus jamais dame Justice ne se trouva à pareille fête.

La rose a son langage emblématique, couvrant parfois de l'ironie sous ses fleurs. Qu'on offre une rose de Bengale à une jeune fille, c'est lui dire : « Vous êtes la plus belle ». Mais lui présenter une rose mousseuse, c'est s'exposer à recevoir, en retour, une rose jaune.

En résumé, sous tous les climats et à travers tous les âges de l'histoire de l'humanité, la rose répand ou a répandu son parfum, ce parfum délicat qui faisait tomber le duc de Guise en pamoison et qu'une reine, Anne d'Autriche, ne pouvait supporter.

Et il n'y a, a-t-on dit, « d'éternelle poésie que les roses et les étoiles ».

Au surplus, si nous en prenons Victor Hugo à témoin,

Il resterait peu de choses  
A l'homme qui vit un jour  
Si Dieu nous était les roses.

Marcel FRANCE.

### Vente de Fonds de Commerce (Première Insertion)

Suivant acte sous-seing privé, en date à Monaco du 27 février 1932, enregistré, M<sup>me</sup> veuve LUSSO a vendu à M. Gaston FÉTRÉ le fonds d'Épicerie-Comestibles, sis 7, avenue du Berceau, maison Doda, à Monte-Carlo.

Opposition, s'il y a lieu, dans les délais légaux au fonds vendu.

Monaco, le 23 juin 1932.

**Premier Avis**

M<sup>me</sup> CORTE Angèle, née GALLINOTTI, demeurant à Monte-Carlo, 17, boulevard des Moulins, a vendu à M. FERRATI Ettore, demeurant à Monaco, 23, boulevard de Belgique, un équipage et voiture de place n° 54.

Opposition, s'il y a lieu, dans les délais légaux au domicile de l'acquéreur.

**Cession de Fonds de Commerce**  
(Deuxième Insertion)

Par acte s. s. p. du 9 avril 1932, enregistré, M. Dominique OSCARE et M<sup>me</sup> Madeleine FERRERO, son épouse, propriétaires, demeurant à Monte-Carlo, villa La Clématite, avenue de l'Annonciade, ont acquis de M. Paul AMMIRATI et de M<sup>me</sup> Madeleine CANDELO, son épouse, le fonds de commerce de *Papeterie, Bazar, etc.*, auquel est adjoint un débit de tabacs, qu'ils exploitaient à Monaco, 3, rue Plati,

Oppositions, s'il y a lieu, dans les délais légaux, entre les mains des acquéreurs, au fonds vendu, 3, rue Plati, Monaco.

Monaco, le 23 juin 1932.

**Cession de Fonds de Commerce**  
(Deuxième Insertion)

Par acte s. s. p. du 7 juin 1932, enregistré, M<sup>me</sup> Cécile BAZZINI, épouse CALLAINI, commerçante, demeurant à Monaco, 22, rue Plati, a cédé à M<sup>me</sup> Madeleine CANDELO, épouse AMMIRATI, demeurant à Monaco, 24, rue Plati, le fonds de commerce d'*Alimentation et d'Approvisionnement Général* qu'elle exploitait à Monaco, 22, rue Plati.

Oppositions, s'il y a lieu, dans les délais légaux, entre les mains de l'acquéreur, au fonds vendu, 22, rue Plati, Monaco.

Monaco, le 23 juin 1932.

**DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ**  
**NOMINATION DE LIQUIDATEUR**

Aux termes d'un acte sous signature privée, en date à Monaco du vingt-huit mai mil neuf cent trente-deux, enregistré à Monaco le trente mai suivant, folio 27, case 7, par le Receveur qui a perçu les droits, M. Michel FONTANA, entrepreneur de travaux publics et maritimes, demeurant à Monaco (Principauté), avenue de la Gare, n° 5,

*d'une part ;*

Et : 1° M. Pierre-Jacques BARBERIS, Directeur d'hôtel, demeurant à Nice, boulevard Gambetta, n° 16,

« Ayant agi en qualité de tuteur datif de :

a) Paul-Philippe-Joseph GAMBÀ, né à Monaco (Principauté), le vingt-deux septembre mil neuf cent quatorze ;

b) Hélène-Micheline-Claire GAMBÀ, née à Casale-Monferrato, (Italie) le quinze juin mil neuf cent dix-sept ;

c) Marcel-Hubert-Félix GAMBÀ, né à Beausoleil le premier février mil neuf cent vingt ;

d) Christiane - Elvire - Clémence GAMBÀ, née à Beausoleil le vingt-cinq mai mil neuf cent vingt-huit ;

Fonction à laquelle il a été nommé et qu'il a acceptée par délibération du conseil de famille des dits mineurs ;

2° M<sup>me</sup> Annoncia GAMBÀ, sans profession, demeurant à Monaco, rue Plati, n° 2, Villa « Le Souvenir » ;

« Ayant agi en qualité de subrogée-tutrice des mêmes mineurs »,

*d'autre part,*

Après avoir exposé que la Société en nom collectif « FONTANA ET GAMBÀ », ayant son siège à

Monaco (Condamine), 5, avenue de la Gare, s'est trouvée dissoute par suite du décès de M. Philippe GAMBÀ, architecte, l'un des associés, arrivé à Novi-Ligure (Italie) le trente mai mil neuf cent trente et un ;

Ont, conformément à l'article 12 des Statuts, nommé comme liquidateur de la dite Société, M. Clément BORGHINO, expert-comptable liquidateur, demeurant à Monaco, auquel il a été conféré tous les pouvoirs les plus étendus pour opérer cette liquidation.

Un extrait de cet acte a été déposé au Greffe des Tribunaux de Monaco le dix-sept juin mil neuf cent trente-deux.

*Pour extrait de mention,*  
(Signé :) BORGHINO.

**BON-PRIME**  
**à nos Lecteurs**

Nous vous offrons un abonnement de 3 mois

**pour 6 frs**

seulement

Étranger : 9 francs

« Maisons pour Tous »

soit 3 fascicules-albums pratiques permettant **SANS MAISON ET SANS ARGENT** de construire grâce aux conseils de cette Revue, qui vous tirent d'embarras.

**Si vous avez une maison**

d'en obtenir tout l'Agrément et le Profit grâce aux Modèles de Maisons, d'Arrangements, aux exemples de Transformations, Aménagements, Equipements qui réduisent efforts et fatigue.

Ce montant vous est

**REMBOURSE**

immédiatement

par deux superbes Primes : Un numéro mensuel de *Vie à la Campagne* (valeur 6 fr.). Un numéro spécial de *Jardins et Basses-Cours* (valeur 1 fr. 50). Découpez cette annonce et adressez-la, avec la somme correspondante à M. Albert MAUMENÉ, Librairie Hachette, 70, Bd St-Germain, Paris (6<sup>e</sup>).

**Chemins de Fer d'Alsace et de Lorraine, Est, Etat, Midi, Nord,**  
**P.-O., P.-L.-M.**

*Billets d'aller et retour de famille.*

*Billets d'aller et retour,*

*dits de voyage avec automobile.*

Les grands Réseaux rappellent qu'il est délivré, toute l'année, aux conditions du tarif V 6-106 - titre I, aux familles de trois personnes ou plus dont deux au moins payent place entière, des billets collectifs d'aller et retour à prix réduit de 1re, 2e ou 3e classe.

La durée de validité des billets est au minimum de 33 jours et peut atteindre, dans certains cas, quatre mois et demi.

Les réductions, qui varient suivant le nombre de personnes et l'importance du parcours effectué, atteignent souvent un taux très élevé.

C'est ainsi que, dans le cas assez courant d'une famille de cinq personnes effectuant en 2<sup>e</sup> classe un parcours aller et retour de 1.200 kilomètres, le prix du billet de famille est de 873 fr. 75 alors que cette même famille payerait 1.827 fr. si elle voyageait à l'aide de billets ordinaires. La réduction, dans ce cas, dépasse 52 %.

En outre, les Réseaux ont prévu, dans le tarif V 6-106, titre I, ainsi que dans le tarif G. V. 28-128, des dispositions particulières permettant aux voyageurs de combiner, entre certaines gares désignées, le transport à grande vitesse des automobiles avec la délivrance des billets d'aller et retour.

Les formalités d'expédition sont des plus simples et les voitures sont acceptées avec leurs réservoirs de carburant non vidés.

Pour tous renseignements, consulter les gares, les bureaux de ville ou les Services Centraux des Réseaux.

**Chemins de Fer d'Alsace et de Lorraine, Est, Etat, Midi, Nord,**  
**P.-O., P.-L.-M.**

*Billets d'aller et retour individuels*  
*pour stations balnéaires, thermales et climatiques.*

Les grands Réseaux reprennent, en 1932, la délivrance sous certaines conditions de parcours, des billets d'aller et retour individuels, d'une validité exceptionnelle de 33 jours, à destination des principales stations balnéaires, thermales et climatiques.

Ces billets sont délivrés, au départ de toutes les gares, pendant les périodes désignées ci-après :

du 25 mai au 30 septembre à destination des stations balnéaires ;

du 1<sup>er</sup> mai au 25 juin et du 20 août au 30 septembre, à destination des stations thermales et climatiques.

La réduction consentie varie de 20 à 30 % suivant la classe et la distance.

Pour tous renseignements, consulter les gares, les bureaux de ville ou les Services Centraux des Réseaux.

**MAISONS POUR TOUS**

La *Revue pratique de l'Habitation et du Foyer*, édition exceptionnelle de *Jardins et Basses-Cours*, multiplie les modèles de jolies maisons et les conseils pour les construire, même si vous n'avez pas d'argent

Hachette, 79, boulevard Saint-Germain, Paris.

**Chemins de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée**

*Nouvelles facilités accordées, pour l'enregistrement des bagages, aux voyageurs qui empruntent, au cours de leurs déplacements, les Services d'Autocars organisés par la Compagnie P.-L.-M.*

Tout voyageur porteur :

soit d'un ou plusieurs titres de transport se faisant suite et valables sur les Services d'Autocars organisés par la Compagnie P.-L.-M. ;

soit de titres de transport se faisant suite et valables dans les trains P.-L.-M. et sur les Services d'Autocars organisés par la Compagnie P.-L.-M.,

peut faire enregistrer ses bagages par chemin de fer entre les gares P.-L.-M. situées sur l'itinéraire de ses titres de transport.

**Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée**

**LA CORSE A 24 HEURES DE PARIS**

Le train 15 (1<sup>re</sup>, 2<sup>me</sup> classes, lits-salon, couchettes, wagons-lits de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>me</sup> classes, wagon-restaurant), assure la liaison rapide et commode entre Paris et la Corse.

En partant de Paris à 17 h. 05 le lundi, le mercredi ou le vendredi, on arrive à Nice le lendemain à 10 h. 30, assez tôt pour embarquer sur le paquebot qui part à midi. Un autobus P.-L.-M. transporte de la gare au port les voyageurs et leurs bagages.

Les mardis et samedis, on accoste à Calvi ; le jeudi, à Ile-Rousse.

(Un autre paquebot quitte Nice le vendredi à 9 heures et arrive à 18 h. 25 à Ajaccio.)

La visite de l'Ile est assurée par des autocars P.-L.-M. au départ d'Ile-Rousse, de Calvi, d'Ajaccio, de Bastia et de Corte, villes pourvues d'excellents hôtels. On y trouve des bureaux d'autocars P.-L.-M., une Agence P.-L.-M. de tourisme à Bastia et deux à Ajaccio.

Les principales gares P.-L.-M. délivrent des billets et enregistrent les bagages à destination des ports d'Ajaccio, Bastia, Calvi, Ile-Rousse et des gares de Corte, Ghisonaccia et Vizzanova qui (ainsi que les Agences P.-L.-M. d'Ajaccio et de Bastia) assurent les mêmes opérations pour le retour.

## Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

BILLETS D'EXCURSIONS  
A ITINÉRAIRES FIXES

Il est délivré, dans toutes les gares du réseau P.-L.-M., sur demande faite à l'avance, des billets d'excursions à itinéraires fixes à prix réduits, au départ des gares de Paris, Dijon-Ville, Lyon, Grenoble, Aix-les-Bains, Vichy, Chamonix-Mont Blanc et Marseille-Saint-Charles.

Les billets qui comportent uniquement des parcours en chemin de fer sont délivrés toute l'année; les billets comportant des parcours en chemin de fer et des parcours automobiles ne sont délivrés que pendant les périodes de fonctionnement des services d'autocars empruntés.

La réduction qui porte seulement sur le prix du parcours en chemin de fer est de 20 à 25 %.

Dans tous les cas, la validité des billets, qui est de 33 jours, peut être prolongée deux fois de quinze jours.

Le circuit fixé peut être effectuée dans l'un ou l'autre sens, mais ce sens ne peut être changé en cours de trajet.

Les voyageurs partant d'une gare située en dehors de l'itinéraire fixe bénéficient de la réduction de 20 à 25 % pour leur voyage d'accès au circuit; il en est de même au retour.

Pour tous renseignements concernant les principales dispositions du tarif et notamment les conditions de délivrance et le prix des billets circulaires, des billets complémentaires, les itinéraires de voyages, etc., s'adresser aux bureaux de renseignements et bureaux de ville du réseau P.-L.-M. et aux agences de voyages.

## Chemins de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

## LA ROUTE DES ALPES EN AUTOCARS P.-L.-M.

Tous les jours jusqu'au 31 octobre, les autocars P.-L.-M. conduisent dans la journée, de Grenoble à Nice et inversement.

L'itinéraire suivi (Col de la Croix Haute, Digne — où l'on déjeune) est celui qu'en hiver les mêmes autocars parcourent en deux jours.

Jusqu'au 20 mai, ce service est en correspondance avec les autocars qui relient Aix à Grenoble, dans la journée, avec étape de déjeuner à Saint-Pierre-de-Chartreuse.

L'ARGUS DE LA PRESSE « voit tout » fondé en 1879, les plus anciens Bureaux d'articles de Presse, 37, rue Bergère, Paris, lit et dépouille plus de 20.000 journaux et revues dans le monde entier

L'Argus, édite l'Argus de l'Officiel, lequel contient tous les votes des hommes politiques.

L'Argus recherche les articles passés, présents et futurs.

L'Argus se charge de toutes les publicités en France et à l'Étranger.

## VALEUR OR

Assurez-vous un Placement sûr, un placement qui rapporte, de votre Argent, en faisant économiquement produire à votre Terre, à votre Domaine, le maximum. Suivez les conseils de

## VIE A LA CAMPAGNE

La Revue Pratique avant tout par le Texte et par l'Image

pour **50 frs**  
seulement

Étranger : 65 et 80 francs

Vous recevrez 12 Numéros mensuels, véritables Sources de Revenus et de Plaisirs. Chacun d'eux comporte, en effet, 42 à 84 pages illustrées de 150 gravures traitant avec tout le détail pratique utile 100 sujets d'actualité; Elevage de Petit et Gros Bétail, Culture de Rapport, Horticulture, Jardinage, Architecture, Monographie de Beaux Domaines et d'Exploitations Rurales de Rapport, etc., etc...

Découpez cette annonce et adressez-la, avec la somme correspondante, à M. Albert MAUMENE, Librairie Hachette, 79, Boulevard Saint-Germain, Paris (6<sup>e</sup>).

LISEZ  
JARDINS ET BASSES-COURS

Le plus de Conseils pratiques  
Pour le moins d'Argent dépensé

Un an, 24 numéros : 10 francs seulement.

Envoi gratuit des notices explicatives.

HACHETTE, 79, boulevard Saint-Germain, PARIS (6<sup>e</sup>)

## La Femme élégante à Paris

Edition de luxe genre vrai tailleur pour costumes, robes, manteaux.

Paraissant quatre fois l'an, janvier et mars pour l'été, juillet et septembre pour l'hiver.

Prix de l'abonnement, 45 francs. Prix du numéro, 14 francs.

Pour se le procurer adresser commande à son siège, 28, rue Bergère, Paris, 9<sup>e</sup> arrondissement.



# Minerva

## Huitième Année

Le plus grand Hebdomadaire  
Féminin paraissant en France

Entièrement tiré en Héliogravure, "MINERVA" donne chaque semaine une documentation complète sur la Mode du Jour. Tenu au courant du mouvement Littéraire, Artistique et Théâtral, accordant une place importante au Cinéma, possédant une Page Financière, une Page Politique, ainsi qu'une Page de Puériculture, "MINERVA" rencontre auprès de toutes les femmes intelligentes un succès sans précédent.

Son Prix Littéraire Annuel  
Son Concours de Bébés Annuel  
Ainsi que ses Nombreux Concours

Le Numéro : 1 fr.

(Spécimen gratuit sur demande)

55, Avenue Hoche -- Paris

F. FOUSSARIGUES  
Directeur général

## POUR LOUER OU ACHETER

Immeubles, villas, appartements, terrains, propriétés

TOUS FONDS DE COMMERCE EN GÉNÉRAL

AGENCE MARCHETTI <sup>35<sup>e</sup></sup> ANNÉE

20, Rue Caroline - MONACO - Tél. 4-78

APPAREILS & PLOMBERIE SANITAIRES  
CHAUFFAGE CENTRAL

H. CHOINIÈRE

18, B<sup>o</sup> DES MOULINS - MONTE-CARLO

ÉTUDES -- PLANS -- DEVIS

TÉLÉPHONE : 0-08

## MONTE-CARLO

ÉTÉ

COUNTRY CLUB

MONTE-CARLO BEACH

LE SPORTING D'ÉTÉ

Ouvre le 8 Juillet

LE GRAND CASINO NE FERME JAMAIS

GOLF

Pendant toute l'Année

Altitude : 820 mètres

## ATELIER DE CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES

Serrurerie - Ferronnerie d'Art

SOUDURE AUTOGÈNE

Antoine MUSSO

3, Boulevard du Midi -- BEAUSOLEIL

19, Avenue des Fleurs -- MONTE-CARLO

Téléphone 3-33

## ÉLECTRICITÉ

G. BARBEY

MONTE-CARLO

## BULLETIN DES OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

## Titres frappés d'opposition.

Suivant exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccal, substituant M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 22 septembre 1931. Dix Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 29.523 à 29.530, 451.843, 511.448.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 31 octobre 1931. Trois Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 24325, 24326, 86221.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 3 février 1932. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 8251.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 31 mars 1932. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 25601.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 13 avril 1932. Deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 21463, 26689.

## Mainlevées d'opposition.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 17 septembre 1931. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 496.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 11 février 1932. Vingt Cinquièmes d'Actions de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 898, 899, 5506, 5508, 9997, 17716, 21759, 82900, 84949, 86683, 321012, 323887, 333022, 343454, 405140 à 405143, 407285, 459117.

## Titres frappés de déchéance

Néant.

Le Gérant : Charles MARTINI.

Imprimerie de Monaco. — 1932.